

Questions orales

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, en agissant ainsi, le ministre dit à une population tout à fait indignée que le crime paie.

Il n'y a rien qui justifie le versement d'une récompense à John Lee, un meurtrier. C'est révoltant. Les droits de la victime doivent passer en premier et pourtant, on oublie la famille de la victime. La justice, c'est lorsque le criminel paie pour son crime.

Pour quelles raisons le ministre rend-il le crime si profitable pour les avocats et les criminels alors qu'il fait fi des souffrances et de l'isolement des victimes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, aux termes de la loi, le Service correctionnel du Canada est chargé de l'exécution des peines imposées par les tribunaux. Ceux-ci ont jugé à de nombreuses reprises que si le Service s'acquitte de son mandat de façon négligente, il y a alors matière à poursuite.

C'est ce qui s'est produit dans ce cas-ci. On a pris le détenu en otage. On l'a battu avec une barre de fer. Il a réclamé un dédommagement de 60 000 \$. À la suite d'une conférence préparatoire au procès avec le juge président l'audience, on s'est entendu sur une somme de 12 000 \$ et non de 60 000 \$.

Il ne s'agit pas de récompenser le meurtre ou les activités illégales. Il est plutôt question de suivre les précédents déjà établis.

* * *

[Français]

LE DOLLAR CANADIEN

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe-Bagot, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le dollar canadien et les marchés boursiers traversent actuellement une période de soubresauts liés à divers facteurs nationaux et internationaux.

Le ministre des Finances admettra-t-il que la première source d'incertitude et d'inquiétude des marchés financiers à l'endroit du Canada est la taille énorme de son déficit et l'évolution de sa dette qui dépassera les 600 milliards l'année prochaine?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le dernier budget a été très bien reçu par les marchés internationaux. On a eu une baisse dans les taux d'intérêt depuis ce moment-là. Il faut se poser la question: Qu'est-ce qu'il y aura de nouveau d'ici quatre ou cinq jours? Il est très clair que le débat référendaire a eu un effet énorme. Cela a un effet sur les épargnes, sur le mode de vie, sur la création d'emplois dans notre pays.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe-Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances a la mémoire courte. Deux semaines après le dépôt de son budget, le taux d'escompte de la Banque du Canada atteignait un sommet de 8,6 p. 100, donc supérieur au taux d'escompte à l'heure actuelle qui est à 7,65, parce qu'il a été mal reçu ce budget-là, parce que les finances

publiques étaient dans un piètre état. C'est cela le facteur primordial reconnu d'ailleurs par Moody's en janvier.

Comment le ministre des Finances peut-il faire de telles réponses quand le gouverneur de la Banque du Canada lui-même déclarait le 12 octobre 1994, et je cite: «Ce n'est qu'à cause des niveaux élevés de la dette et du déficit que l'incertitude politique ajoute une cause de préoccupation»?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, c'est très clair, lorsqu'on regarde les commentaires des cambistes, lorsqu'on regarde ceux qui sont impliqués là-dedans, d'où vient le problème. Il ne sert à rien pour le député, comme les séparatistes le font pour toute autre chose, de vouloir éluder les vraies questions, c'est que leur option va créer de l'incertitude politique, et avec de l'incertitude politique, ça crée de l'incertitude économique. Le député doit dire qu'il est en train vraiment de mettre en cause les épargnes des Québécois, des Québécoises et des Canadiens, leurs emplois et la croissance économique.

Si cela n'a rien à voir avec les événements récents, comment se fait-il que l'écart entre les obligations du Québec et les obligations du Canada ait élargi énormément ces dernières semaines? C'est parce qu'il y a un gouvernement à Québec qui refuse d'accepter ses responsabilités qui sont de gérer pour sa propre population.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice a récemment accusé le solliciteur général de l'Ontario de flatter basement le lobby des armes à feu. J'ai des éléments de preuve qui portent réellement à croire que le ministre flatte basement la Canadian Gun Coalition.

Le ministre a-t-il remis à la Canadian Gun Coalition des copies de lettres en faveur du projet de loi C-68 qui lui avaient été adressées, et ce, sans avoir demandé le consentement de leurs auteurs?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si quelqu'un fait de basses flatteries, ce sont les membres du tiers parti, qui voient, pour un motif qui échappe au reste d'entre nous, une raison de poursuivre cette question, alors que la majorité des Canadiens et la Chambre des communes se sont déjà prononcés. Nous avons déjà adopté une mesure législative pour répondre à la volonté de la population.

Quant à la question que pose le député, je la prendrai en délibéré et vérifierai les faits. Je n'ai pas de réponse factuelle pour l'instant. J'en trouverai une et la présenterai au député.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, j'ai dans mon bureau un paquet contenant un certain nombre de lettres adressées au ministre et provenant, entre autres, des municipalités de Gloucester et de Nepean. Ces lettres étaient accompagnées d'une lettre explicative signée par Wendy Cuc-